VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 19 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant, d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprennent un magasin et résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S Remparts sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Remparts et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de largeur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Sargi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance; ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième, et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces 6 lignes et 111 pieds, 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprennent une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison à corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissé, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magasins sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles; attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasins et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magasin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié, et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans ledit Quatrième District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, s'ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds, 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Rickerville, maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin [autrefois Green ou St André] et Liberté [autrefois St David], mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

ENCOIGNURE DE COMMERCE,

Cottages Simple et Double et Terrains pour construire.

QUATRIÈME DISTRICT.

Succession de Elizabeth Singer, (née) Walzer,

No 88,099—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI le 18 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 janvier 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure de commerce comprenant le cottage double à un étage, en bois, Nos 2801 et 2803 avenue Jackson, coin de la rue Willow.

L'encoignure est louée comme épicerie et résidence et l'intérieur à louer comme résidence, contenant 4 chambres. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 398, borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et la rue Claiborne, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson par 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis d'arpentage daté du 30 décembre 1908 par C. Uncas Lewis, député voyer de ville annexé à un inventaire de cette succession pris par John Bassich Jr, notaire, le même jour. Ladite portion de terre est désignée par la lettre A sur ledit devis et forme l'encoignure des rues Willow et Jackson.

2° Le cottage double en bois à un étage Nos 2805 et 2807 avenue Jackson contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est contigu au ci-dessus dans le même district et ilet et est désigné comme lot B sur ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer, et mesurant d'après le même devis 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de soixante-dix pieds entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2129 rue Willow contigu dans le fond aux propriétés ci-dessus décrites. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet, mesurant d'après ledit devis 23 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Willow sur une première profondeur de 30 pieds sur la ligne entre ledit lot désigné comme le lot C sur ledit devis et ledit lot A par une deuxième largeur de 22 pieds sur la prolongation de la ligne du lot A le plus près de la rue Claiborne par une 2me profondeur de 30 pieds vers la rue Claiborne, sur la ligne entre ledit lot C et le lot B sur une largeur de 45 pieds, 8 pouces 4 lignes dans le fond et par une profondeur de 60 pieds sur la ligne dudit lot C le plus près de la rue Joséphine et s'étendant vers la rue Claiborne.

Le premier dit lot décrit étant la largeur entière et façade à la rue Jackson de 30 pieds sur 92 pieds de la profondeur d'un lot désigné par le numéro 8, et ledit lot B est composé de la largeur entière de 30 pieds sur 70 pieds de la profondeur d'un lot désigné par le numéro 9, faisant face à la rue Jackson, et ledit lot C sur ledit devis est composé de la portion du fond dudit lot 8 23 pieds 8 pouces 4 lignes sur 30 pieds de sa largeur et la portion du fond 45 pieds 8 pouces et 4 lignes de la profondeur dudit lot 9 par sa largeur. Lesquels dits lots 8 et 9 sont désignés sur un plan en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, daté du 8 février 1868, dans l'ilet 398, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur 115 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 8 formant l'encoignure des rues Jackson et Willow. Acquis par August Singer durant la communauté par achat de Richard P... et al. pardevant A. Hero, notaire le 23 octobre 1895.

4° La bâtisse en bois à un étage située dans le Quatrième District de cette ville comme un lot de terre dans l'ilet numéro 399 borné par les rues Jackson, Willow, Claiborne et Philip, désigné par la lettre B, sur un devis et arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 12me jour de janvier 1909 et annexé à un inventaire de cette succession pris le 30 décembre 1908 et mesurant d'après ledit devis 30 pieds de face à la rue Jackson, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles.

5° Le lot de terre pour construire avec tous les droits, etc., désigné sur ledit devis par C. Uncas Lewis, par la lettre C dans le fond dudit lot B et le lot A sur ledit devis; ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Willow, la même largeur dans le fond, sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot C ci-dessus décrit originalement formé une partie de deux lots désignés par les numéros 1 et 18 sur un devis apparemment fait par ledit C. Uncas Lewis, député-voyer, le 16 janvier 1903, annexé à un acte d'acquisition, mesurant d'après le même devis 30 pieds de face chacun à la rue Jackson sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles, No 1 formant l'encoignure des rues Willow et Jackson. Ledit lot B étant la largeur entière et façade sur ledit lot 18, sur 86 pieds de sa profondeur et ledit lot C sur ledit devis du 12 janvier 1909 par C. Uncas Lewis, étant composé de la portion du fond de 30 pieds de la largeur desdits lots 18 et 1.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage bien habité et qui s'améliore et sont près des lignes de chars. Désirable pour habitation ou placement par des petits capitalistes.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur, billets payables en un an avec sept pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909, en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat devant être requis au moment de l'adjudication. Les actes de vente passés pardevant John Bassich Jr. notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich, avocat.

17 jan—17 24 31—fév 7 14 18

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Clara Dusang, femme de Léon Lamothe—No 87,934.

Il sera vendu à l'enchère publique MERCREDI 27 janvier 1909, à 11 heures a. m., dans la susdite succession, à la Brennan Commission Plant, coin des rues Canal et Marais, un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

JAS. A. BRENNAN, Encanteur.
Bureau 733 rue Union.

17 jan—17 21 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

"Dry Goods", Mercerie, Feux d'artifice, Vitrines, Comptoir, Meubles de maison.

Sur les lieux 2212 14 rue Howard, entre les rues Philip et Première. — Succession de Mme Veuve Mary Maloney.—Cour Civile de District, Division A.—No 88,200.

Il sera vendu à l'enchère publique, SAMEDI, le 23 janvier 1909, à 11 heures a. m., sur les lieux ci-dessus, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 janvier 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, le contenu entier du magasin de "Dry Goods" et merceries ayant bon stock consistant de "Dry Goods", merceries, meubles de maison, vitrines, comptoirs, etc.

Conditions—Comptant. Livraison immédiate.

JAS A. BRENNAN et FILLE
Bureau 733 rue Union.

13 janv—13 17 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES,

619-621 et 623-627 Rue Thalie

Entre les Rues Tchoupitoulas et St-Thomas.

Avec bâtisse dans la cour contenant quatre chambres.

Le tout susceptible de rapporter de cinquante à soixante dollars par mois, sur un terrain mesurant 71 pieds de face, 105 pieds de largeur dans le fond,

Sur des profondeurs de 99 et 177 pieds.

Cette propriété est dans le District manufacturier qui empiète toujours, aussi bien que dans un district de résidences. Convenant pour un bon placement.

Succession de Mme Magaret Manning, née O'Shaughnessy

No 83,457—Division A et succession de John Manning 83 458—Division B, consolidées.

MARDI 9 FEVRIER 1909 à midi, par JAS A. BRENNAN Encanteur Bureau 733 rue Union à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 11 mai 1908 par l'Hon. T C W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et d'un ordre daté et signé le 4 janvier 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendue la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, St Thomas et Tchoupitoulas, mesurant soixante et onze (71') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Thalie, quatre-vingt-dix-neuf (99') pieds huit (8") six (6") lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Tchoupitoulas, cent soixante-dix sept (177') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus proche de la rue St-Thomas et cent cinq (105') pieds quatre (4") pouces sept (7") lignes de largeur dans le fond, d'après un certain plan tracé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté du 21 avril 1841 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant J. B. Grinage, notaire.

8 jan—8 10 17 24 31—fév 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple "Home" 1717 avenue Lafayette, près des lignes de Chars, Ecoles, Eglises et Marché.

Succession de Clara Dusang, épouse de Léon Lamothe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 87,934—Division A.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 19 janvier 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans Division A, daté et signé le 17 décembre 1908 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot A sur un arpentage fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté du 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E. H. Purcell à John M. Kunboulas, daté du 16 juin 1902 passé pardevant H. L. Loomis Jr. notaire, d'après lequel voyer le dit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente (130') pieds, trois (3") pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent la cottage simple bien construit retiré de la banquette contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et chemin pour voiture avec grand hangar dans le fond et une chambre pour véhicules et animaux.

Conditions—Comptant, les taxes de 1909 devant être payées par l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 déc—19 23 27—jan 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mariano A. Ferreras.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,378—Division C. — Attendu que Adolfo Dugé, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mariano A. Ferreras, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

13 jan—13 17 22

Succession de Dennis J. Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,408 Division D—Attendu que George A. Wegathe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dennis J. Duffy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Parkerson & Bruenn, avocats.

14 jan—14 18 23

Succession de Nicholas Gras.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,466 - Division A—Attendu que Edwin Gregory a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Gras décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas Louque, avocat.

14 jan—14 18 23

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES KOTHE, SR.

No 87,560—Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orleans, ledit ordre daté et signé le 10 décembre 1908, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété suivante—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée [maintenant Sud Peters], Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St. Joseph, désigné comme lot No 32 sur un plan No 302 en l'étude de Theo Guyol, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante-huit pieds un pouce de profondeur.

2° Un autre lot de terre contigu au ci-dessus dans le même ilet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant dix sept pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Nord Diamond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante-cinq pieds; tout plus ou moins ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond sur la rue Tchoupitoulas. La propriété ci-dessus sera vendue comme ensemble et est connue comme 353-357 rue Nord Diamond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par les billets au lieu de vendeur, payables en un et deux ans après la date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement, intérêt payable annuellement avec les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909; les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. K. Bailey, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau No 910 rue Gravier.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 87,431 — Succession de John Clegg. En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 87,431, dans l'affaire intitulée Succession de John Clegg, ledit ordre daté et signé 15 janvier 1909 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à 9:30 heures a. m., sur les lieux 1325 avenue S. Carrollton, MARDI, le 26 janvier 1909, les meubles et effets mobiliers appartenant à ladite succession, comme il est complètement décrit dans l'inventaire enregistré. Conditions—Comptant. J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 910 rue Gravier.

15 jan—15 17 24 26

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 FEVRIER 1909.

Succession de George Evans et son épouse (née) Anna O'Day.

No 86,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans— Division A

La Résidence Simple dans le 8me Ward Populaire,

No 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 13 janvier 1909, et à moi adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI le 16 février 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage simple 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson, borné par Mandeville.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert E. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur

Un dépôt de 10 0/0 doit être fait au moment de l'adjudication

PETER GALLAGHER, Encanteur

T. B. Walker, B. Y. Wolfe avocats.

13 jan—13 17 24 31—fév 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE

SAMEDI le 23 janvier 1909—Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans.— Un lot de meubles de maison pour être vendu sur les lieux No 1419 rue Marigny, à 11 heures A. M.

Par un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 janvier 1909, et à moi adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire. Conditions—Comptant. PETER GALLAGHER, Encanteur.

T. B. Walker, B. Y. Wolfe, avocats.

13 jan—13 17 23

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE.

No 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quatre vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mai 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis Jr. notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières.
338 rue Gravier.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Attention Entrepreneur de Bâtisse et Placeur

Joli Placement dans le Sixième District.

Cottage Simple No 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, avec douze terrains.

Dans l'affaire de Jeremiah J. Roh et al vs la mineure Palmyra Beauvais.

No 87,989—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 décembre 1908 et signé le 24 décembre 1908, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 18 de Burtheville, borné par les rues Patton, Webster et Laurel (autrefois Market) et l'avenue Henry Clay, désignés sur un devis de certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, le 5 août 1908, annexé à un inventaire dans l'affaire intitulée Jeremiah J. Roh, Sr, et al vs la mineure Palmyra Beauvais, passé pardevant James Boyd Grinage, notaire, le 4 décembre 1908, par les Nos un, deux, trois quatre, cinq, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, lesquels dits lots mesurent, d'après ledit devis et seront vendus comme suit, à savoir—

Le lot No Un formant le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Patton (autrefois Laurel) et mesurant 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Deux est contigu au lot No Un et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, contenant 5 chambres et cuisine.

Le lot No trois mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 5 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No quatre mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No cinq mesure 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No vingt mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 de profondeur.

Le lot No vingt et un mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No vingt-deux mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces, 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Vingt trois mesurant, formant le coin des rues Webster et Patton (autrefois Laurel) 32 pieds 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces 7 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No Vingt-quatre mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel) 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Webster de 162 pieds 5 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé et séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes.

Le lot No vingt-cinq mesurant 26 pieds, 2 pouces 6 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds 5 pouces, 2 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 24 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le séparant du lot No 26 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes.

Le lot No vingt six mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le plus près de l'avenue Henry Clay de 162 pieds 4 pouces 3 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Swatnijka.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88,111—Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier — E. T. Florance, avocat.

13 jan—13 17 22

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

Dans le Cinquième District (Alger),

603 rue De Armas.

Mary L. Rogers et als vs Audrey Rogers et als.

No 86,723, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 9 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 décembre 1908 et signé le 5 janvier 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Une certaine pièce de terrain triangulaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 603 rue De Armas, et comprenant un cottage en bois contenant à peu près 8 chambres, chambre à bain, chambre à provisions, etc., située dans le Cinquième District de cette ville désigné comme lot No 2 du carré No 212, borné par les rues De Armas, Lamarque, Valette et Verret, mesurant à peu près 40 pieds 1 pouce 5 lignes de face sur la rue De Armas, 264 pieds 3 pouces de face sur la rue Valette et 263 pieds 1 pouce, 4 lignes de face sur la rue Verret.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat pour les demandeurs.

P. A. Simmons, avocat pour le défendeur.

9 jan—9 10 17 24 31—fév 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple "Home"

Dans un joli voisinage.

1722 rue Quatrième, entre les rues Carondelet et Baronne.

SUCCESSION DE ESTHER MENDES.

No 85,539—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 2 février 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 décembre 1908, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1722 rue Quatrième et comprenant un joli cottage simple, contenant 6 chambres, chambre à bain, etc, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Quatrième, Carondelet, Baronne et l'avenue Washington, désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 6 mai 1887, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de 111 pieds 6 pouces du coin des rues Baronne et Quatrième et mesurant 32 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1909, à $30 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en des billets de l'acquéreur portant la date de l'adjudication, stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payable à 1 et 2 ans respectivement après la date, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

F. J. Dreyfous, A. D. Danziger, avocats.

2 jan—2 3 10 17 24 31—fév 2

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR UN PARTAGE.

Propriété de choix du Troisième District.

La propriété de valeur solidement construite, splendidement distribuée connue comme

L'"Arche D'Alliance Hall"

1645 rue Derbigny, près de la rue Nouveau St-Bernard.

Joli Cottage Simple,

1818 rue Johnson, près de la rue Nouveau St-Bernard.

The L'Arche D'Alliance Benevolent Ass'n vs The St-Ignace Ben. Ass'n.

No 86,679—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne, JEUDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et signé en Cour ouverte le 18 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Annette Célestine, (maintenant Johnson) et Nouveau St Bernard (maintenant Allen) désigné comme lot 12 dans l'ilet 59 sur un plan par C. A. De Armas, voyer, mesurant 32 pieds de face à la rue Célestine, (maintenant Johnson) sur 159 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur. Les améliorations comprenant un joli cottage simple, avec hangar, cuisine, etc., connue comme 1818 rue Johnson.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Orléans, Nouveau St Bernard, Prosper (maintenant Derbigny), et Sandelle (maintenant N. Roman), ledit lot mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Prosper (maintenant Derbigny) sur 160 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Nouveau St Bernard avec une largeur sur la ligne du fond de 24 pieds 4 pouces et 3 lignes et sur ligne de côté le plus près de la rue Nouvelle Orléans ayant une première profondeur de 128 pieds 1 pouce et 2 lignes au quel point il s'étend à un angle droit vers la rue Nouveau St Bernard 10 pieds et de là ayant une autre profondeur de 32 pieds et 3 lignes jusqu'à la ligne du fond; comme ci-dessus dit 24 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur. Ledit morceau est composé d'une moitié du lot No 11 le plus près de la rue Nouveau St Bernard et d'une moitié du lot No 12 le plus près de la rue Nouvelle Orléans. Les améliorations sont désignées par le No municipal 1645 rue Derbigny comprenant une bâtisse en bois attrayante, solidement construite et splendidement distribuée connue comme L'Arche D'Alliance Hall.

Une propriété rapportant un splendide revenu, et sous une bonne gérance pouvant produire d'immenses revenus.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant la balance en billets garantis par hypothèque, etc., en un et deux ans de crédit portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. L. Weil, notaire.

Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

Baccich & de Montlezin.

ANNONCE JUDICIAIRE

439-41 Avenue Pelican (Alger).

Résidence Double à Deux Etages, Exceptionnellement bien située.

James E Dunshie vs St Denis DeBlanc et al.

No 87,437—Cour Civile de District.

A l'Encan, Jeudi, le 21 janvier 1909.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

PAR BACCICH & de MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu le 10 décembre 1908, et signé le 16 décembre 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge dans l'affaire de James E. Dunshie vs St Denis DeBlanc et al, No 87,437 Cour Civile de District je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'ilet No 17, borné par les rues Verret, Alix, Bartholomew (nouveau Bermudez) et l'avenue Pelican (ancienne rue Peter), sur un plan annexé à un acte passé par devant A. J. Villeré, notaire, le 23 décembre 1891. Lequel lot mesure 27' 3", 3''' de face sur l'Avenue Pelican par 115' 1" 2''' de profondeur courant dans une allée de 5' de large s'ouvrant sur la rue Verret, commun audit lot, et au lot B dudit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance dans les billets de l'acquéreur portant la date du jour de l'adjudication publique, payables à un et deux ans après date, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour où ils sont datés jusqu'à complet paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité; l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes dues en 1909 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur.

L. R. Hoover, avocat pour le défendeur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Henry B. Schulte, Sr. et al. vs les mineurs Amy Lee Schulte, Richard Valley Schulte et John Warren Schulte.

No 87,990, Cour Civile de District, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu et lu en cour ouverte le 18 décembre 1908 et signé le 24 décembre 1908, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 162, autrefois l'ilet No 17 de Delachaise, borné par les rues Aline, Laurel, Live Oak (maintenant Constance), et Delachaise; lesdits lots sont désignés par les Nos 8 et 9, sur un plan fait par L. Reizenstein le 5 mars 1857, déposé en l'étude de Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 53 de son livre de plan No 2 et mesurant d'après ledit plan et d'après aussi un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 5me jour de mars 1864 et annexé à un acte de vente de Raymond Pochelu et al à Henry Bensel Jr., passé pardevant James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, chacun vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, connu comme No 913 rue Aline, contenant 8 chambres et cuisine.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et district et désigné par le No 7 sur un devis dressé par C. G. de L'Isle, voyer, le 1er avril 1873, annexé à un inventaire de la succession de W. T. Hepp, pris par James Fahey, ancien notaire, le 21me jour d'avril 1873, et mesurant d'après cela vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois connu comme No 917 rue Aline, contenant 3 chambres et cuisine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grinage notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

Foin! Foin!

(2) WAGONS DE FOIN DE PRAIRIE (2)

UN LOT D'EPICERIES.

Mercredi, le 20 janvier 1909, à 11 heures a. m.,

Aux Hangars de la T. & P. R. R. Co., au pied de la rue Thalie.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des actes 124 de 1890 et 167 de 1898, par ordre de la T. & P. R. R. Co., et pour le compte de qui cela peut concerner, à l'endroit et l'heure désignés ci-dessus.

2 wagons de Foin de Prairie char T. & P. 15111 ex A. T. & S. F. 33399. Char T. & P. 14750 ex—A. T. & S. F. 41050, les deux chars expédiés de Manvel, Tex., consignés et notifiés à l'ordre de T. S. Edwards, N. O.

Un lot d'Epiceries, expédié par A. J. Castmano & Cie, N. O., Lne, consigné à C. Cangelose, Corsicana, Tex., et refusé, consistant de—1 baril d'Olives, 1 boîte de Fromage, 2 boîtes de Légumes Conservés, 1 baril Cresme (Vin ou Vinaigre).

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 jan—10 17 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de meubles de maison, divers, etc. aussi un piano.

Mme Adèle Rosenthal vs Henry Pflueger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 88 318—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 18 janvier 1909, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 855 rue du Camp.

Le contenu dudit local consistant en un grand assortiment de meubles de maison et dépendances, installations, divers, etc. d'après l'inventaire enregistré, aussi un piano Werlein, tabouret et couverture.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats de la demanderesse.

13 jan au 18 incl.